



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 20 MAI 2025

**LISTE DES DELIBERATIONS**

Le Conseil municipal de la commune nouvelle de Mamirolle s'est réuni le mardi 20 mai 2025, à vingt heures à la salle du conseil municipal de la mairie et a examiné les délibérations suivantes :

N° 2025-65	Budget communal : vote des subventions aux associations	Approuvée à l'unanimité
N° 2025-66	Agents communaux : modification du tarif d'intervention	Approuvée à l'unanimité
N°2025-67	Exploitation, par l'ONF, des bois d'un tiers : dédommagement	Approuvée à l'unanimité
N° 2025- 68	Association des donneurs de sang du plateau : demande de mise à disposition gratuite de la grande salle des fêtes.	20 voix Pour et 1 Abstention

Les délibérations peuvent être consultées au secrétariat de la mairie.

Liste affichée, le 23 mai 2025

Le Maire

Daniel HUOT



**MAMIROLLE**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 28

Présents : 15

Votants : 21

Date de convocation :

15/05/2025

Date d'affichage :

23/05/2025

**Délibération :****N°2025-65****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt mai deux-mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire.

**Etaient présents :**

HUOT Daniel, ROUSSET Valérie, LETHIER Daniel, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, REGENNASS Philippe, CORUK Maud, BULLE Dominique, BERGEZ Gilda, PREVITALI Christian, LINDECKER Cédric, LONGO Lucie, TALAVULL Corinne, SCHWEITZER Francis

formant la majorité des membres en exercice

Absents : MAILLOT Dominique, MULLER Julie, COPPOLA Ernest, LEHEC Gael, VEZINIER Marilyn, JEANNEY Michel, BONNET Sébastien, BOSIA Jean, DUCOULOUX Albert, DUREY Jean-Paul, PIREDDU Chantal, SIMONIN Laurent, VANICAT Jean-Michel

Procurations : de M. MAILLOT Dominique à M. REGENNASS Philippe

de M. COPPOLA Ernest à M. LETHIER Daniel

de M. BONNET Sébastien à Mme JAY Karène

de M. DUREY Jean-Paul à M. LINDECKER Cédric

de M. SIMONIN Laurent à M. SCHWEITZER Francis

de M. VANICAT Jean-Michel à Mme LONGO Lucie

Accusé de réception en préfecture  
025-934280017-20250521-2025-65-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2025  
Date de réception préfecture : 22/05/2025

Madame LONGO Lucie a été élue secrétaire

**OBJET : Budget communal : vote des subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la proposition des membres du Comité Consultatif « vie scolaire, péri scolaire, relations avec les associations et les comités » de versement de subventions aux différentes associations du village pour cette année 2025.

Son exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

Article 65748	Budget 2025
Anciens Combattants	230 €
Association des retraités de Mamirolle	500 €
Comité d'Animation de Mamirolle	1200 €
Association Familles Rurales	3300 €
Association des donneurs de sang	100 €
Fédération des Amis des Maisons de retraite	100 €
Foyer Socio-Educatif du Collège de Saône	632 €
Association Sportive Saône Mamirolle (Foot)	2000 €
Association Karaté Club de Mamirolle Saône	500 €
Association Sportive La Mancine	2000 €
Entente Saône Mamirolle Handball	3000 €
Tennis Club de Mamirolle Montfaucon	600 €

**Subvention exceptionnelle**

Association de Karaté Club Mamirolle Saône (Aide au déplacement – Coupe de France de Body karaté – Paris )	220 €
---	-------

<b>TOTAL</b>	<b>14 382 €</b>
--------------	-----------------

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT



## MAMIROLLE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 28

Présents : 15

Votants : 21

Date de convocation :

15/05/2025

Date d'affichage :

23/05/2025

### Délibération :

**N°2025-66**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt mai deux-mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire.

#### **Etaient présents :**

HUOT Daniel, ROUSSET Valérie, LETHIER Daniel, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, REGENNASS Philippe, CORUK Maud, BULLE Dominique, BERGEZ Gilda, PREVITALI Christian, LINDECKER Cédric, LONGO Lucie, TALTAVULL Corinne, SCHWEITZER Francis

formant la majorité des membres en exercice

Absents : MAILLOT Dominique, MULLER Julie, COPPOLA Ernest, LEHEC Gael, VEZINIER Marilyn, JEANNEY Michel, BONNET Sébastien, BOSIA Jean, DUCOULOUX Albert, DUREY Jean-Paul, PIREDDU Chantal, SIMONIN Laurent, VANICAT Jean-Michel

Procurations : de M. MAILLOT Dominique à M. REGENNASS Philippe  
de M. COPPOLA Ernest à M. LETHIER Daniel  
de M. BONNET Sébastien à Mme JAY Karène  
de M. DUREY Jean-Paul à M. LINDECKER Cédric  
de M. SIMONIN Laurent à M. SCHWEITZER Francis  
de M. VANICAT Jean-Michel à Mme LONGO Lucie

Accusé de réception en préfecture  
025-934280017-20250521-2025-66-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2025  
Date de réception préfecture : 22/05/2025

Madame LONGO Lucie a été élue secrétaire

### **OBJET : Agents communaux : modification du tarif d'intervention**

Les agents des services techniques de la commune sont parfois amenés à effectuer des travaux pour le compte de tiers.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le coût horaire d'intervention de ces agents a été fixé, par délibération n°2024-40 en date du 26 juin 2024 à 80 €.

Compte tenu des revalorisations salariales et des avancements d'échelon et de grade des agents Monsieur le Maire propose de revaloriser leur tarif d'intervention et de le porter à 100 € à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décident de fixer le coût horaire par agent communal à 100 € à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025
- décident que toute heure commencée sera due.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2024/40 en date du 26 juin 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 28

Présents : 15

Votants : 21

Date de convocation :

15/05/2025

Date d'affichage :

23/05/2025

**Délibération :****N°2025-67****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt mai deux-mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire.

**Etaient présents :**

HUOT Daniel, ROUSSET Valérie, LETHIER Daniel, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, REGENNASS Philippe, CORUK Maud, BULLE Dominique, BERGEZ Gilda, PREVITALI Christian, LINDECKER Cédric, LONGO Lucie, TALAVULL Corinne, SCHWEITZER Francis

formant la majorité des membres en exercice

Absents : MAILLOT Dominique, MULLER Julie, COPPOLA Ernest, LEHEC Gael, VEZINIER Marilyn, JEANNEY Michel, BONNET Sébastien, BOSIA Jean, DUCOULOUX Albert, DUREY Jean-Paul, PIREDDU Chantal, SIMONIN Laurent, VANICAT Jean-Michel

Procurations : de M. MAILLOT Dominique à M. REGENNASS Philippe

de M. COPPOLA Ernest à M. LETHIER Daniel

de M. BONNET Sébastien à Mme JAY Karène

de M. DUREY Jean-Paul à M. LINDECKER Cédric

de M. SIMONIN Laurent à M. SCHWEITZER Francis

de M. VANICAT Jean-Michel à Mme LONGO Lucie

Accusé de réception en préfecture  
025-934280017-20250521-2025-67-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2025  
Date de réception préfecture : 22/05/2025

Madame LONGO Lucie a été élue secrétaire

**OBJET : Exploitation, par l'ONF, des bois d'un tiers : dédommagement**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que l'Office National des Forêt (ONF) a par erreur, désigné et fait façonner, pour le compte de la commune, soixante-dix-huit arbres situés sur la parcelle cadastrale ZE 106 appartenant à Mme ECKERT Jeannine suivants :

Récapitulatif des arbres – Parcelle ZE n°106		
Diamètre à 1.30 m	Epicéas verts	Epicéas secs
10	3	0
15	3	3
20	8	9
25	6	12
30	7	14
35	4	8
40	0	1
Total	31	47

Les bois ont été vendus dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, tandis que les houppiers (branchages) ont été laissés sur place pour la biodiversité.

Le volume total de bois s'élève à 60 stères de qualité trituration dont la valorisation est détaillée ci-dessous. Après déduction des frais d'exploitation et de gestion du chantier (ATDO), leur valeur nette s'établit à 425.13 € HT.

Détail de la valorisation des bois			
	Volume (m3a)	PU/ m3a	Prix bord de route
EPC	20	32	651.32 €
EPC / SEC	40	23	920 €
			<b>1 571.32 €</b>
Charges d'exploitation			
Abatage et débardage	60	17.50	1056.19 €
ATDO (1.5 € /m3)	60	1.5	90 €
			<b>1 146.19 €</b>
<b>Valeur nette</b>			<b>425.13 €</b>

Mme ECKERT Jeannine, représentée par sa fille Mme THOLOMIER ayant acceptée les modalités de dédommagement susmentionnées, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée que la commune de Mamirolle reverse à Mme ECKERT Jeannine la somme de 425.13 € correspondant à la valeur nette des bois exploités par erreur.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée décident, à l'unanimité, de reverser à Mme ECKERT Jeannine la somme de 425.13 € en dédommagement des bois susmentionnés, exploités par erreur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
L'original est signé par les membres présents.  
Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 28

Présents : 15

Votants : 21

Date de convocation :

15/05/2025

Date d'affichage:

23/05/2025

**Délibération :**

**N°2025-68**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt mai deux-mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire.

**Etaient présents :**

HUOT Daniel, ROUSSET Valérie, LETHIER Daniel, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, REGENNASS Philippe, CORUK Maud, BULLE Dominique, BERGEZ Gilda, PREVITALI Christian, LINDECKER Cédric, LONGO Lucie, TALTAVULL Corinne, SCHWEITZER Francis  
formant la majorité des membres en exercice

Absents : MAILLOT Dominique, MULLER Julie, COPPOLA Ernest, LEHEC Gael, VEZINIER Marilyn, JEANNEY Michel, BONNET Sébastien, BOSIA Jean, DUCOULOUX Albert, DUREY Jean-Paul, PIREDDU Chantal, SIMONIN Laurent, VANICAT Jean-Michel

Procurations : de M. MAILLOT Dominique à M. REGENNASS Philippe  
de M. COPPOLA Ernest à M. LETHIER Daniel  
de M. BONNET Sébastien à Mme JAY Karène  
de M. DUREY Jean-Paul à M. LINDECKER Cédric  
de M. SIMONIN Laurent à M. SCHWEITZER Francis  
de M. VANICAT Jean-Michel à Mme LONGO Lucie

Accusé de réception en préfecture  
025-934280017-20250521-2025-68-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2025  
Date de réception préfecture : 22/05/2025

Madame LONGO Lucie a été élue secrétaire

**OBJET : Association des donneurs de sang du plateau : demande de mise à disposition gratuite de la grande salle des fêtes.**

L'association des donneurs de sang du plateau de Saône et de ses environs dont la Présidente habite Mamirolle organisera un loto le dimanche 14 septembre 2025 de 13h30 à 19h30 dans la grande salle des fêtes de Mamirolle afin de collecter des fonds pour sensibiliser et encourager la population à donner son sang.

Il a été décidé d'organiser cet événement sur la commune de Mamirolle, au plus près des étudiants de l'ENILEA, afin de les encourager à donner leur sang.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de mise à disposition gratuite de la grande salle des fêtes.

Afin de soutenir cette action, monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de mettre à disposition de l'association des donneurs de sang du plateau de Saône et de ses environs la grande salle des fêtes moyennant le paiement de la moitié du tarif de location, week-end, de la salle des fêtes, sans cuisine, du cercle 1.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée décident par, 20 voix Pour et une abstention, de mettre à disposition de l'association des donneurs de sang du plateau de Saône et de ses environs la grande salle des fêtes moyennant le paiement de la moitié du tarif de location, week-end, de la salle des fêtes, sans cuisine, du cercle 1.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.